En février 2017, le Comité a décidé d'établir un groupe de travail pour suivre de plus près l'élaboration de la proposition concernant un fonds de réserve pour la stratégie relative à l'assurance santé après cessation de service. Le groupe de travail a présenté son rapport en octobre. Le Comité a approuvé la mise en place d'un compte de réserve spécial pour l'assurance santé après cessation de service.

Le Comité a examiné en détail la question des indemnités pour charges de famille et a recommandé des normes au Conseil général pour approbation, y compris les montants pour 2018. Le Conseil général a approuvé les recommandations du Comité.

Le budget de l'OMC pour 2018 est le suivant:

Secrétariat de l'OMC:
189 624 000 CHF

Organe d'appel et son secrétariat:
7 579 900 CHF

Budget total de l'OMC:
197 203 900 CHF

Section	Budget 2018 (en milliers de CHF)